

les Huguenots. Henri IV sut apprécier la sincérité constante de ce loyal et bienveillant serviteur, qui se distingua particulièrement dans la magistrature.

Outre le fils, objet personnel de nos recherches, l'illustre magistrat eut cinq autres enfants, dont l'aîné était :

Nicolas-Brulart de Sillery, homme noble et distingué, fait chancelier de France et de Navarre, en 1607, par Henri IV, et décédé en 1624, âgé de quatre-vingts ans ; mais alors encore conseiller d'état (3). C'est lui qui fut envoyé à Rome, pour négocier ce qui concernait le mariage de Henri-le-Grand. (4)

Le second fils du digne magistrat Brulart, Jean-Baptiste, était remarquable par la vivacité de son tempérament, par l'ardeur de son génie, mais plus encore par les instincts d'une âme toute portée à la piété. Le roi, Henri IV, dont il avait mérité l'estime à un très haut degré, lui accorda la fameuse abbaye de Voye-le-Roy. C'est lui qui fit construire le célèbre collège des jésuites, à Rheims. (5).

Trois filles, pareillement d'une grande vertu, faisaient la consolation de la famille Brulart. L'une se consacra à la vie religieuse et gouverna assez longtemps une abbaye très-célèbre. La seconde devint fondatrice des religieuses Hospitalières de la Place Royale, à Paris (6), en employant à cette fin la somme de 20,000 écus. La troisième épousa M. de Trélon, qui exerça successivement divers emplois honorables dans l'administration de la justice.

Noël Brulart de Sillery était le plus jeune enfant de cette famille si hautement recommandable : et,

(3) Mémoires de Créqui, T. 3. P. 193 et 336.—Dictionnaire Biographique de Moréri et autres.

(4) Une médaille fut frappée à cette occasion par ordre du grand roi pour perpétuer le zèle du chancelier de Sillery.—Voy. Trésor Numismatique.

(5) Jean-Bte. Brulart, frère du chancelier de ce nom, se fit plus tard capucin, et devint commissaire-général des maisons de son ordre en France, DICT. D'ÉPIG : T. Ier, 1097.

(6) De l'ordre de St. Augustin.